

PROCES-VERBAL

COMMUNE DE LYS ST GEORGES

Département de l'Indre

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 10

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 7 + 2 procurations

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-SAINT-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur Olivier MICHOT, Maire, dans la salle de conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Aimé MONJOIN, Marie-Claire BESNIER, Olivier MARTINET, Béatrice CHENET, Michaël BLANCHARD, Pascal BALLEREAU

Absent excusé : Marie-Claude MASSUARD, Jean-Loup JAMET, Bruno CLEMENT DE GIVRY

Pouvoirs : Marie-Claude MASSUARD à Béatrice CHENET

Bruno CLEMENT DE GIVRY à Aimé MONJOIN

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Pascal BALLEREAU

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la séance du 25 Mai 2023 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Autorisation pour étude de faisabilité – Société Ventelys
- Embauche d'un agent pour accroissement temporaire d'activité
- DM : virement de crédit (chapitre 64)
- Subventions versées aux associations

QUESTIONS DIVERSES

- Réunions auxquelles les élus ont participé
- Subvention FAR 2024
- Colis / repas des anciens
- Réfection voie communale « Chemin du Moulin Sault »
- Annulation de la délibération « 2023-25 : Vente d'un terrain communal : déclassement du bien »

Monsieur RIGALLEAU, Société VENTELYS, a présenté aux membres du Conseil Municipal l'une de leur activité : l'agrivoltaïsme. Les élus ont pu échanger sur le sujet et poser leurs questions.

2023-27 : Autorisation pour étude de faisabilité – Société Ventelys

La Société VENTELYS ENERGIES PARTAGEES est spécialisée dans la conception et le développement de parcs éoliens, photovoltaïques et agrivoltaïques. Elle a réalisé un diagnostic technique et a identifié plusieurs secteurs qui présentent un potentiel de développement agrivoltaïque sur le territoire de la commune de LYS-SAINT-GEORGES.

La société souhaite ainsi réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un éventuel parc agrivoltaïque.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise la Société VENTELYS à réaliser une étude de faisabilité en vue de l'implantation d'un parc agrivoltaïque.



- Autorise la Société à déposer toutes les déclarations, autorisations et demandes de levées de servitudes nécessaires pour l'étude de faisabilité du projet de parc agrivoltaïque.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif au projet.
- Précise que tout dépôt de dossier à la Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) devra faire l'objet d'une nouvelle délibération.

2023-28 : Embauche d'un agent pour accroissement temporaire d'activité

En application de l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique, portant sur la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent pour une durée hebdomadaire de 17 h 30. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 27 Novembre au 31 décembre 2023 inclus.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la proposition du Maire,
- autorise le Maire à signer le contrat de recrutement dans les conditions précitées,
- accepte que le maire renouvelle le contrat en cas de besoin,
- précise que conformément au décret n°2023-312 du 26 avril 2023, l'agent percevra une rémunération calculée par référence à l'indice brut 371 - indice majoré 364 du grade d'Adjoint Technique Territorial
- Les crédits nécessaires à cette rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget 2023 de la commune.

2023-29 : DM : virement de crédit (chapitre 64)

Monsieur le Maire propose de procéder au virement de crédit comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Bâtiments publics	615221		20 000 €			
Personnel non titulaire				6413		20 000 €
Fonctionnement dépenses			20 000 €			20 000 €
	Solde		0.00 €			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative ci-dessus.

2023-30 : Subventions versées aux associations

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différentes demandes de subventions, décide à l'unanimité, d'attribuer les sommes suivantes pour l'année 2023 aux associations suivantes :

- | | |
|--|----------|
| - Le Comité des fêtes de Lys-Saint-Georges | 200.00 € |
| - La Gaule du Lys | 200.00 € |
| - L'Association des parents d'élèves du RPI les 5 Vallées | 200.00 € |
| - V.T. TRANZAULT | 100.00 € |
| - FAUNE 36 | 50.00 € |
| - ONACVG (Office National des Combattants et des Victimes de Guerre) | 50.00 € |

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 à l'article 65748.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Le Conseil Municipal a observé une minute de silence en hommage à Madame Janine SAULLE, Adjointe au Maire de Mers-sur-Indre et Présidente du SIVOM des 5 Vallées.

- Réunions auxquelles les élus ont participé (du 25/05/2023 au 28/09/2023) :

02/06/2023 : Colloque à PARIS – thème abordé : "les églises communales au service du bien commun ?"

06/06/2023 : Conseil d'école - Tranzault

12/06/2023 : Visite du cimetière avec Mme LAURENT et l'architecte du CAUE (dans le cadre de leur étude sur la végétalisation des cimetières)

13/06/23 : Réunion de chantier travaux place de l'église : TOUS LES MARDIS

14/06/2023 : Commission ordures ménagères - CDC du Val de Bouzanne

15/06/2023 : Congrès des Maires - Châteauroux

19/06/2023 : Conseil Communautaire - Neuvy-Saint-Sépulchre

Comité technique du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules

Electriques de l'Indre (SDIRVE 36) - SDEI Châteauroux

Réunion du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne (SMABB) - MAILLET

Réunion de la Couarde - Crevant

24/06/2023 : Rencontre avec Marie-Claude VIAUD-MASSUARD pour présentation de son projet

03/07/2023 : Conférence des Maires – thème abordé : le PLUI – CDC du Val de Bouzanne

11/07/2023 : Commission finances, travaux et urbanisme – CDC du Val de Bouzanne

12/07/2023 : Commission travaux : route du Moulin Sault

05/09/2023 : Commission PLUI : règlement - CDC du Val de Bouzanne

07/09/2023 : Réunion du SMABB – Neuvy-Saint-Sépulchre

14/09/2023 : Rencontre avec l'entreprise Eurovia et M. Manoux pour le chemin du Moulin Sault

21/09/2023 : Rencontre avec la Société VENTELYS (agrivoltaïsme et éolien)

Réunion extraordinaire du SIVOM suite au décès de Mme SAULLE.

26/09/2023 : Rencontre avec l'entreprise BODET (système automatisé des cloches de l'église)

27/09/2023 : Réunion avec M. Quatrepoint, M. Dubost et l'entreprise Pouhet : revêtement de la place de l'église (béton désactivé)

- Subvention FAR 2024 : les membres du Conseil ont évoqué le remplacement des appareils électro-ménager de la salle des fêtes.

- Colis / repas des anciens : le repas des anciens aura lieu le Samedi 9 décembre. Les colis seront distribués fin décembre.

- Réfection voie communale « Chemin du Moulin Sault » : Monsieur MANOUX Christophe, SARL MERY Emmanuel TP va procéder au curage des fossés puis aux travaux de renforcement de la voirie à partir du mois d'octobre.

- Annulation de la délibération « 2023-25 : Vente d'un terrain communal : déclassement du bien » : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à son entretien avec Madame Marie-Claude VIAUD-MASSUARD, cette dernière a précisé que le projet pouvait rester en l'état. Et de fait qu'elle ne donnait pas suite à l'acquisition du terrain que la commune lui accordait. La délibération prise en ce sens sera donc annulée lors d'un prochain conseil et le terrain sera reclassé dans le domaine public. Madame Marie-Claude VIAUD-MASSUARD souhaite acquérir une emprise du domaine public trop importante du point de vue du conseil municipal. Celui-ci considère que ce lieu doit rester public.

Le Maire,
Olivier MICHOT



Le secrétaire de séance,
Pascal BALLEREAU